

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2018

Présents :

Elisabeth FOREST, Maire, Régis BONNEFOY, 1^{er} Adjoint, Monique CHARDON, 2^{ème} Adjoint, Gérard BALTHAZARD, 3^{ème} Adjoint, Michel CHARDON, Martine MANCIER, Philippe SABATIER, Marjolaine FERRAPIE, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Hervé BERNARD, David THOMAS, Conseillers Municipaux,

Absente représentée :

Sophie VIRICEL, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Monique CHARDON

Absente :

Aurélie VILLARD, Conseillère Municipale.

Michel CHARDON est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 11 janvier 2017 établi par Régis BONNEFOY est approuvé.

FINANCES / GESTION 2017

Madame le Maire présente les comptes administratifs 2017.

A cette occasion, elle invite le conseil municipal à prendre connaissance de différents documents découlant des comptes administratifs :

- Bilan de fonctionnement du service d'instruction des dossiers d'Application du Droit des Sols (ADS) du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017. Elle indique que le Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire (SIEL) n'assurera plus le service mutualisé d'ADS à compter du 1^{er} juillet 2018 et que par conséquent il conviendra d'opter pour un autre prestataire.
- Evolution de la fréquentation de la cantine scolaire.
- Bilan des temps d'activités périscolaires pour l'année 2016/2017.
- Bilan 2017 de fonctionnement de la chaufferie bois avec réseau de chaleur.

Sous la présidence de Régis Bonnefoy, Premier Adjoint, les comptes administratifs de la commune, du service d'assainissement et de la chaufferie sont approuvés à l'unanimité.

Considérant qu'il existe une parfaite concordance entre les résultats des comptes administratifs dressés par Madame le Maire et ceux des comptes de gestion dressés par Monsieur le Trésorier de la Vallée de l'Ondaine, le conseil municipal déclare à l'unanimité que les comptes de gestion n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les propositions de Madame le Maire quant à l'affectation des résultats des trois budgets.

Les comptes administratifs sont consultables en mairie.

TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

IMMEUBLE 19 RUE DE LA SEMENE

Régis Bonnefoy informe le conseil municipal que Monsieur Gential, architecte, a proposé une esquisse d'aménagement des 1^{er} et 2^{ème} étages de l'immeuble communal situé 19 rue de la Semène en vue d'y installer un pôle médical. Il précise qu'une grande partie du 1^{er} étage sera prioritairement destinée au(x) médecin(s) et que le reste sera réservé à l'implantation d'autres activités médicales ou paramédicales. Compte tenu de la configuration actuelle du bâtiment, les travaux, y-compris la mise en place d'un ascenseur, ne devraient pas nécessiter d'interventions importantes sur le gros œuvre.

Madame le Maire indique qu'actuellement, un médecin est intéressé pour s'installer à Jonzieux, sous réserve de travailler avec un confrère. Elle fait part des difficultés rencontrées pour trouver un deuxième médecin, malgré les accompagnements financiers proposés par les pouvoirs publics et l'investissement de la commune dans le projet ; la recherche se poursuit.

SALLE POLYVALENTE

Le projet de réhabilitation de la salle polyvalente dont le coût est estimé à 98 026.27 € H.T. a fait l'objet de demandes de subventions en janvier 2017 auprès de l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – DETR), de la Région et du Département.

Madame le Maire rappelle que le dossier n'a pas été retenu au titre de la DETR.

Elle informe le conseil municipal que la Région vient de notifier une subvention de 39 200 €, soit 40% de l'estimatif des travaux, et précise que le Département devrait prochainement allouer une subvention complémentaire de 30%.

LAGUNAGES

L'ordre de service a été donné au bureau d'études SINBIO pour la réalisation de la tranche ferme du marché de maîtrise d'œuvre se rapportant à la réhabilitation des systèmes de traitement des eaux usées du bourg et de Basmouche.

En ce qui concerne le projet de transfert des compétences eaux et assainissement aux intercommunalités, Régis Bonnefoy informe le conseil municipal que l'Assemblée Nationale a adopté cette semaine la possibilité de le reporter à 2026 ; le texte va maintenant être déposé au Sénat.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE (SIEL)

Régis Bonnefoy indique que la société SERFIM, qui est chargée du déploiement du Très haut Débit par le SIEL, poursuit les études de desserte de la commune. Il précise que dans certains hameaux, pour des raisons financières, l'enfouissement du réseau ne sera pas possible : compte tenu de l'absence de supports existants, l'implantation de quelques poteaux supplémentaires sera nécessaire. Le Conseil Municipal déplore qu'à ce jour, le Département n'ait pas validé la pose d'un poteau bois à Rebaude, à côté du transformateur, ce qui éviterait de faire une tranchée sur la voie communale qui traverse le hameau et ce, d'autant plus que l'enrobé est en bon état.

La date d'achèvement des travaux est annoncée pour fin 2019.

Le renforcement du réseau électrique rue des Fougères jusqu'à Fonteynard sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage du SIEL au printemps.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU PILAT (CCMP)

Madame le Maire et Régis Bonnefoy donnent le compte rendu du conseil communautaire du 30 janvier :

- Signature du Contrat Ambition Région permettant à la CCMP de bénéficier de subventions pour le financement de projets économique communautaires.

- Information de décisions du bureau prises par délégation du conseil communautaire, notamment d'attribuer des subventions à :
 - des propriétaires dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) ;
 - des assistantes maternelles.
- Poursuite de l'étude concernant le transfert possible de la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au Syndicat des Trois Rivières pour les communes de l'ancien canton de Bourg Argental.
- La Région est en train d'élaborer un Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et de l'Egalité des Territoires (SRADDET) ; il s'agit d'un document d'urbanisme à l'échelle régionale, pouvant être rapproché d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) au niveau départemental, et dont le but est de règlementer l'urbanisme. En partenariat avec le SCOT Sud Loire, la commission Aménagement de l'Espace et Développement Durable de la CCMP a travaillé sur le STRADDET ; considérant que les agglomérations de Lyon et de Clermont Ferrand sont privilégiées dans le projet de STRADDET, elle demande d'ores et déjà la prise en compte des zones rurales. Le conseil communautaire prend acte du dernier document ainsi modifié.
- Vote des tarifs du service proposé pour l'instruction des dossiers d'application du droit des sols.
- Attribution de subventions à plusieurs entreprises dans le cadre des dispositifs d'aides financières votés en début d'année 2017 par le conseil communautaire.
- Validation de propositions de transactions avec l'Etablissement public foncier de l'ouest Rhône-Alpes (EPORA) pour la requalification d'une friche industrielle sur Bourg-Argental.

SICTOM VELAY PILAT

Monique Chardon informe le conseil municipal que le débat d'orientations budgétaires 2018 était le principal sujet à l'ordre du jour du comité syndical du SICTOM qui a eu lieu le 31 janvier.

Elle précise que les propositions du SICTOM avaient précédemment été validées par les présidents des communautés de communes sur lesquelles il intervient.

Elle fait part des conséquences de la suppression des contrats d'emplois aidés sur les finances du SICTOM et indique que ce dernier est toujours dans l'attente de la réponse de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) sur le projet de travaux devant être réalisés sur une alvéole du Centre d'Enfouissement Technique (CET), ce qui permettrait de prolonger sa durée d'exploitation de 2 ou 3 ans..

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRES SOCIALES ET SCOLAIRES

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'Inspection Académique vient de faire savoir qu'elle a validé le retour à la semaine de 4 jours, suivant les mêmes horaires que ceux qui étaient appliqués jusqu'en juin 2014.

COMMUNICATION

Le Petit Jonzieutaire vient d'être distribué.

PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

Une nouvelle réunion sur le thème du savoir-faire rubanier doit être programmée prochainement. Un atelier d'éco consommation sur l'usage de l'eau au jardin aura lieu le mardi 12 juin à 19 heures, salle André Royon

Prochaine réunion du conseil municipal : Jeudi 22 mars à 19 heures.